

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	14	14 + 4 pouvoirs

Date de convocation
4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Stéphanie HINDELANG à Christine MEYER, Valérie JACOB à Pascal DURAND, Christian BOURGAUX à Cathy GREINER.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Vote du Compte De Gestion - Budget général
N° de délibération : 13_2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	4	18	0	0	0

Le Maire rappelle que l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif et du compte de gestion établi par le comptable de la commune ». Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur. Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

Compte de gestion 2023 - budget général

Sections	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'investissement : 2023	Résultats de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	1 505 932,99		-509 932,34	996 000,65
Fonctionnement	1 812 430,22	718 900,90	611 487,55	1 705 016,87
TOTAL	3 318 363,21	718 900,90	101 555,21	2 701 017,52

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés,

Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et tenant compte de celles relatives à la journée supplémentaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion produit par le Comptable public,

Suivant l'avis favorable de la commission des finances,

Le Maire propose que le Conseil Municipal :

- Prenne acte que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur de la commune de FLAVIGNY sur MOSELLE, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Marcel TEDESCO,
Maire



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2024.04.09 15:53:30 +0200
Ref:6305003-9431956-1-D
Signature numérique
Maire